

## Quand le domaine des arts visite le terrain culturel

Odette Gagnon

Number 19, December 1981, January 1982

La culture populaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43677ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

### ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Gagnon, O. (1981). Quand le domaine des arts visite le terrain culturel. *Liaison*, (19), 14–14.



## Quand le domaine des arts visite le terrain culturel

par Odette Gagnon

Le "Domaine des Arts", si précieusement gardé et réservé aux fins gourmets et fins connaisseurs, sort, depuis peu, de son domaine privé et semble même disposé à se soumettre aux critiques et aux recommandations du milieu. Il descend en quelque sorte de son piédestal, touche presque à terre et tout indique qu'il empruntera la place publique pour quelques mois encore.

LUI, qui de mémoire d'hommes et de femmes, s'était toujours maintenu dans le Beau, le Grand, le Sublime et l'Inatteignable Qualité, semble sur le point d'abandonner ses titres de noblesse ou du moins quelques plumes qui, de toute manière, commençaient à voler plutôt bas.

Et, c'est ainsi, qu'au beau milieu d'une période Constitutionnelle et d'une conjoncture économique, politique et sociale en crise, que l'État canadien décide de soumettre le Domaine des Arts à une enquête sur le terrain de la réalité culturelle. Il est passé chez nous, chez vous, de l'Atlantique au Pacifique. Il se présente sous le nom de Comité d'étude de la politique fédérale et il invite tous les organismes culturels à lui soumettre un mémoire.

C'est du grand nouveau de la part d'Ottawa d'accorder une place plus spécifique à la Culture en tant que telle. Jusqu'à tout récemment, c'était un mot pratiquement absent de son vocabulaire et à cent lieux de ses politiques. Il y avait, bien sûr, le Conseil des Arts, autonome dans ses décisions mais non dans ses budgets, qui encourageait le perfectionnement ou l'accomplissement d'artistes reconnus ou très prometteurs; il y avait

aussi le Secrétariat d'État qui appuyait certains projets à vocation culturelle parmi les minorités, mais de là à parler d'une politique culturelle fédérale, il y avait toute une marge qu'Ottawa semble maintenant tout à fait disposé à franchir.

Que se passe-t-il? D'où vient cet intérêt du fédéral pour la culture soudainement? Qu'est-ce qu'il nous prépare?

Serait-ce que l'État canadien serait sur le point de reconnaître la Culture comme secteur de développement? Serait-ce qu'il entend prendre sa part de responsabilités face à ce développement? Si oui, serait-ce que le rêve exprimé par M. Tibor Egervari, directeur du Département de théâtre à l'Université d'Ottawa dans son mémoire présenté au Comité d'Étude de la politique culturelle fédérale serait sur le point de se réaliser et, je cite: "Lorsqu'il m'arrive de rêver, j'imagine un débat à la Chambre des communes sur les arts et la culture, soulevant une émotion semblable que le débat actuel car, tout comme dans le cas de la Constitution, il s'agirait bien plus de la manière dont nous envisageons l'avenir d'un point de vue idéologique, que de querelle de juridiction."

Mais, permettez-moi de ne pas être aussi optimiste que M. Egervari sur l'éventualité d'un débat à la Chambre des communes sur les arts et sur la culture. À l'exemple du débat constitutionnel justement, il aurait toutes les chances de se faire par dessus la tête du monde et en l'occurrence des artistes et des populations concernés tant au niveau national, provincial que régional. Et, ceci m'amène d'autres questions:

Le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale serait-il un premier pas subtil pour rapatrier le pouvoir culturel à Ottawa? Serait-ce que le terrain du développement culturel a dépassé un peu trop et même de beaucoup les limites du "Domaine des Arts" prévu par le gouvernement fédéral, au point qu'il est devenu une force économique, politique et sociale qu'on ne peut plus ignorer et ce, principalement au Québec et chez les francophones hors-Québec? Serait-ce qu'Ottawa juge que les organismes provinciaux et régionaux ont outrepassé dangereusement leur mandat en permettant à la culture de prendre l'envergure qu'elle connaît aujourd'hui? Les droits du Québec et des francophones hors-Québec ont-ils été respectés dans le débat constitutionnel? Le seront-ils davantage dans une politique culturelle fédérale établie par Ottawa? J'ai de gros doutes et je me dis qu'il faudra garder l'oeil ouvert si on ne veut pas perdre le terrain et même l'espace culturel important qu'on a acquis ces dernières années. ★

